

L'émergence de la raison stratégique au 18^e siècle

Par Thierry Widemann

S'il est entendu que la pensée stratégique n'a pas attendu le 18^e siècle pour se manifester, les Lumières constituent un moment décisif dans l'élaboration de la réflexion dans ce domaine. Elle se traduit notamment par la construction d'un discours doté d'une certaine autonomie par rapport à la réalité de la guerre et par la recherche de nouveaux paradigmes méthodologiques aboutissant à la formulation des différents registres de l'action militaire.

Le contexte

La pensée stratégique du siècle des Lumières naît dans un contexte international particulier: celui qui suit la paix d'Utrecht, en 1713, où s'est élaborée l'idée d'un équilibre européen. La préservation de cet équilibre a fondé l'ébauche d'un droit international, que l'on appelle alors le droit des gens, dont l'ambition est d'empêcher toute prépondérance d'un Etat en Europe. Cette préoccupation n'entraîne pas une condamnation de la guerre (il existe des guerres justes) mais de toute forme de conquête. Celle-ci est non seulement devenue illégitime, elle est également considérée comme dangereuse pour le vainqueur. Les conquêtes augmentent les impôts, ruinent le commerce, conduisent au despotisme.¹ Un territoire trop étendu affaiblit la puissance d'un État, et le comte de Guibert (1743-1790), à la suite de Montesquieu, appelle à distinguer « *la puissance véritable fondée sur la bonne proportion et constitution d'un État, d'avec l'apparence de la puissance, fondée sur une trop grande extension des possessions* ». ² Pour la France de Louis XV et de Louis XVI, le temps des conquêtes est passé.

Ces représentations agissent sur la détermination des objectifs politiques et stratégiques des conflits. L'ennemi n'est plus celui des guerres de religion: il partage un même système de valeurs dans une Europe perçue comme culturellement homogène, sauf sur ses marges. Les guerres visent l'obtention d'avantages territoriaux qui demeureront un objet de négociation à la fin des hostilités. Les objectifs stratégiques s'adaptent alors à ces buts de guerre et évitent d'envisager le ravage de territoires ou la destruction de l'armée d'un adversaire avec lequel, de toute façon, il faudra négocier pour obtenir une bonne paix.

¹ « Les princes conquérants font pour le moins autant la guerre à leurs sujets qu'à leurs ennemis », écrit Jean-Jacques Rousseau (« Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre », in *Œuvres III*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p.593.

² Comte de Guibert, « Essai général de tactique », in *Stratégiques*, Paris, l'Herne, 1977, p.147.

Ce contexte a favorisé une pensée de la guerre comme phénomène global, à travers une interrogation historique sur sa place dans la civilisation, et une réflexion morale sur la nature et l'intensité de la violence que l'on peut légitimement exercer sur un autre État. Mais d'autres facteurs ont contribué à l'émergence de ces nouvelles représentations. D'abord, l'évolution de l'État qui a amené une augmentation des effectifs, donc des armées de plus en plus difficiles à manœuvrer, que ce soit du point de vue du ravitaillement ou de leur déploiement sur le champ de bataille. Une exigence de rationalité économique ensuite, qui a pris forme sous le règne de Louis XIV, particulièrement sous l'influence de Vauban, dont le but était de rentabiliser un outil militaire de plus en plus coûteux. Le développement de l'édition a joué un rôle stimulant. Les ouvrages militaires ont trouvé un lectorat civil et sont devenus un objet de débats dans les Académies et les Salons où des livres comme *l'Essai général de tactique* du comte de Guibert étaient lus et commentés. Il faut noter enfin l'apparition d'un nouveau souci de la personne humaine associé à l'idée que le perfectionnement de l'art militaire amène nécessairement l'économie des hommes. Cette conviction est une constante de toute la pensée militaire du siècle. Mais le phénomène déclencheur des volontés de réformes doctrinales était de nature strictement militaire.

Statique et mouvement sur le champ de bataille

Avec les progrès de l'arme à feu individuelle, entre le 16^e et le 17^e siècle, s'est développée une réflexion sur la façon d'en accentuer les effets sur le champ de bataille. Elle a conduit à la création d'un ordre dit 'mince', rapidement adopté par les armées européennes dans la seconde moitié du 17^e siècle. La tendance était donc de diminuer continuellement le nombre de rangs afin d'augmenter celui des soldats à même de tirer simultanément. En France, on passe de 5 à 4 rangs en 1701, puis à 3 en 1753, formation que le roi de Prusse Frédéric II avait expérimentée dès 1720.³

Dans la première moitié du 18^e siècle, selon un rituel bien établi, les troupes alignent sur quatre rangs des effectifs considérables: à la bataille de Malplaquet, en 1709, le maréchal de Villars dispose de 85 000 hommes, les alliés (Anglais, Impériaux et Hollandais), 110 000. Il faut plusieurs heures pour déployer une armée en ordre de bataille dans un dispositif qui peut s'étirer sur deux lieues, soit près de 9 km. En manœuvrant de telles formations, on prend le risque de perdre toute cohésion. Les armées ont alors tendance à chercher des positions défensives à partir desquelles on exploite essentiellement la puissance de feu entre deux troupes qui se fusillent pendant des heures. Ces grandes batailles, bien que meurtrières, n'achèvent plus les guerres. Elles désignent comme vainqueur celui dont l'armée demeure sur le champ de bataille, vainqueur qui sort souvent de l'engagement aussi épuisé que le vaincu. L'historiographie a qualifié ce phénomène de 'blocage tactique'.

³ Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p. 248-249.

Cette situation, eu égard à la nature des objectifs politiques et stratégiques, pouvait néanmoins paraître satisfaisante puisqu'elle permettait de dégager un vainqueur et un vaincu. Ce qui amène les penseurs militaires à rejeter cette pratique et à vouloir restaurer des possibilités de manœuvre obéit à des critères économiques et moraux (épargner les hommes) mais surtout à la présence spécifique d'un certain imaginaire de la guerre. Toute société secrète un tel imaginaire, en décalage plus ou moins prononcé avec la guerre telle qu'elle est pratiquée. Au siècle des Lumières, ces représentations sont chargées de références antiques qui imposent des modèles d'honneur et de courage guerriers, et contribue à rendre inacceptables ces batailles sans héroïsme, où la mort frappe des hommes immobiles. Pour les théoriciens militaires du siècle, il s'agit alors de restaurer le mouvement par l'élaboration d'un art savant capable de concilier ces exigences rationnelles et morales : « *On éviterait de faire tuer bien des hommes que détruit le défaut de science* », écrit le maréchal de Puységur.⁴

C'est d'abord au champ de bataille que s'est appliquée la théorie d'un retour au mouvement. Le penseur le plus audacieux de la première moitié du siècle est le chevalier de Folard (1669-1752) qui, dans ses *Nouvelles découvertes sur la guerre*, en 1724, puis dans ses *Commentaires sur l'Histoire de Polybe*, publiés de 1727 à 1730, propose de lever le blocage par la mise en œuvre presque exclusive du choc. Dans ce but, il suggère un ordre de bataille composé de plusieurs colonnes, plus mobiles que les lignes, capables de porter le choc à la baïonnette chez l'adversaire afin, dit-il, « *de faire taire son feu* » et de percer son dispositif sans avoir subi, selon ses dires, de pertes excessives. Son système engendre un vaste débat entre les partisans de l'ordre mince et ceux de l'ordre profond, le premier, fondé sur la prédominance du feu, le second privilégiant le choc. Le roi de Prusse, Frédéric II, réalise un savant compromis en restaurant l'antique ordre oblique inventé et mis en œuvre par le général thébain Épaminondas aux batailles de Leuctres et de Mantinée (371 et 362 av. J.-C.). Il consiste à concentrer une partie de ses forces (une aile renforcée) sur un point du dispositif adverse et à soustraire à l'action ennemie le reste de sa ligne de bataille (l'aile refusée). Frédéric opte pour la ligne mince en gardant la possibilité de recourir localement au choc par l'emploi de son aile renforcée. Il s'agit là de l'ordre de bataille dont Guibert fait l'éloge dans l'*Essai général de tactique* publié en 1772, puis dans la *Défense du système de guerre moderne*, en 1779. Pour lui, ce dispositif réalise la synthèse idéale entre les qualités de l'ordre mince, les possibilités de mouvement, et les exigences morales des Lumières :

On vient de voir comment la science militaire a substitué l'ordre oblique à l'ordre parallèle, et a rendu les batailles plus savantes et moins sanglantes. (...) Il est heureux que la science militaire, qui est la science de la destruction, rende la guerre moins destructive en se perfectionnant. (...) Enfin, dans un siècle où tous les arts ont fait des progrès, il est honorable, il est encourageant pour les

⁴ Jacques de Chastenet de Puységur, *Art de la guerre, par principes et par règles*, Paris, 1749, t. II, p.135.

militaires, que celui de la guerre se ressent de la propagation générale des Lumières.⁵

Mais la volonté de restaurer le mouvement s'exerce aussi en amont et en aval du champ de bataille. L'amont pose le problème du fractionnement de l'armée en plusieurs unités pour accélérer sa progression et son déploiement au contact de l'adversaire. L'aval soulève la question de la poursuite d'une armée vaincue en repli.

La nécessité de penser les opérations en amont du champ de bataille a donné naissance au principe divisionnaire. Les divisions sont des unités interarmes comprenant infanterie, cavalerie et artillerie qui furent d'abord des dispositions de circonstance, réalisées par certains généraux, comme le maréchal de Saxe (1696-1750) à la bataille de Raucoux en 1746, avant de devenir, en 1759, avec le maréchal de Broglie, des structures dotées d'une certaine permanence. C'est dans ce domaine que la pensée de Guibert a été la plus innovante. À partir de l'invention de la division, Guibert a théorisé l'articulation entre l'ordre de marche et l'ordre de bataille à travers la notion de *marche-manœuvre*.⁶ Les divisions forment chacune une colonne de marche, cheminent parallèlement, mais en constante liaison les unes avec les autres, ce qui doit permettre au général de « combiner dans le moment, et à vue de l'ennemi » la disposition la plus favorable.

Plus délicate pour les armées du 18^e siècle est la question de la poursuite. La plupart des théoriciens et généraux de l'époque sont conscients des avantages d'une telle manœuvre qui offre la possibilité, en achevant la destruction de l'armée ennemie, de réaliser des batailles décisives. Mais l'entreprise est alors considérée comme hautement risquée. La logistique aurait du mal à suivre car les armées ne vivent pas sur l'habitant et sont tributaires de magasins disposés sur la ligne d'opération. On craint que le vaincu ne regroupe des forces derrière un obstacle, notamment des unités de cavalerie légère, redoutables contre une armée en marche. Et puis, la destruction d'une armée adverse, rapportée au caractère limité des buts de guerre, paraît moralement condamnable et stratégiquement maladroite, si l'objectif politique réside dans l'obtention d'une paix nécessairement négociée. Ces réticences posent la question de la définition d'une victoire militaire au 18^e siècle. Est victorieuse l'armée qui demeure sur le champ de bataille. En engageant une poursuite, on prend le risque de ternir militairement et politiquement ce qui était déjà une victoire.

Dans les écrits théoriques, pour autant, la position est plus ambiguë. Ainsi, le chevalier de Folard, fidèle à son apologie de l'offensive, évoque sans nuances la nécessité de poursuivre⁷ :

⁵ *Essai général de tactique*, p. 376.

⁶ *Ibid.*, p.348.

⁷ Jean-Charles de Folard, *Histoire de Polybe*, trad. par Dom Vincent Thuillier avec commentaires, Paris, 1727-1730, vol.I, p.224.

(...) [O]n doit partager son armée en plusieurs corps dans un très grand ordre, les envoyer aux troupes des fuyards, tâcher de les atteindre pour les accabler et ruiner le tout.

Pourtant, une telle manœuvre serait contradictoire avec le reste de sa théorie: comment organiser concrètement une telle opération lorsqu'on refuse à la cavalerie toute autonomie tactique? On retrouve semblable contradiction sous la plume du maréchal de Saxe, qui, dans ses *Rêveries*, évoque l'intérêt de réaliser une poursuite « à toute outrance », et ajoute:

[T]oute cette retraite qui paraît si belle, se convertira bientôt en déroute, si elle est inquiétée. Dix mille hommes, détachés, vont détruire une armée de cent mille qui fuit.⁸

En réalité, dans toute sa carrière de général, jamais Maurice de Saxe n'a réalisé cette manœuvre. Quant au comte de Guibert, fait révélateur, il n'aborde même pas la question.

Ces contradictions n'en sont pas moins éloquentes car elles témoignent d'une autonomie du discours stratégique par rapport aux contraintes de la guerre au siècle des Lumières, et cette autonomie est la condition nécessaire à tout progrès théorique.

De la 'tactique' à la 'stratégie'

La perception de nouveaux champs dans la conduite des opérations a conduit à un éclatement du concept monolithique d'art de la guerre'. En Occident, jusque vers le milieu du 18^e siècle, c'est le terme de 'tactique' qui est employé pour signifier 'art de la guerre'. Le chevalier de Folard l'emploie avec cette acception : la tactique est « l'art de mettre les armées en bataille, de les camper et de les faire combattre », ⁹ dit-il. Maurice de Saxe, lui, distingue les « parties de détail » et les « parties sublimes », mais sans véritablement les définir, sinon par la liste des domaines d'action qui relèvent de ces deux registres. Guibert, en revanche, établit une distinction plus précise :

Il faut diviser la tactique en deux parties ; l'une élémentaire et bornée, l'autre composée et sublime. La première renferme tous les détails de formation, d'instruction et d'exercice, d'un bataillon, d'un escadron, d'un régiment. (...)

La seconde partie est, à proprement parler, la science des généraux. Elle embrasse toutes les parties de la guerre, comme mouvement d'armées, ordres de marche, ordres de batailles...¹⁰

La première est nommée 'tactique élémentaire', la seconde 'grande tactique'. Mais les définitions les plus subtiles apparaissent sous la plume de Paul Gédéon Joly de

⁸ Maurice de Saxe, *Mes Rêveries*, Paris, Economica, p.223.

⁹ Définition retenue par Frédéric II, *L'Esprit du chevalier de Folard, tiré de ses commentaires sur l'Histoire de Polybe*, Leipzig, 1761, p.8.

¹⁰ Guibert, *Essai général de tactique, op.cit.*, p.138.

Maizeroy (1719-1780), officier et membre de l'Académie des Inscriptions. Bien que moins célèbre que celle de Guibert, sa contribution à la pensée stratégique du XVIII^e siècle n'en est pas moins considérable. En 1777, dans son ouvrage *Théorie de la guerre*, il décrit ainsi la tactique :

La Tactique est une science de mesures et de proportions prises d'après des observations, des comparaisons, et une analyse de différentes formes, dont le choix est déterminé par l'expérience, par des autorités, surtout par la raison, et dont la solidité comme la sûreté, sont prouvées par des calculs et des démonstrations géométriques.¹¹

Puis il évoque un autre niveau, celui que Guibert appelait grande tactique et que lui nomme 'stratégique', puis 'stratégie', terme qu'il est le premier à employer, en 1771 dans ses *Commentaires des Institutions militaires de Léon le Philosophe*.¹² Dans la *Théorie de la guerre*, Maizeroy définit ces notions : « Ceci doit nous faire sentir la différence de la tactique, proprement dite, à ce que les Grecs appelaient stratégique qui est particulièrement la science du général... »¹³ et « même de l'homme d'État », ¹⁴ dit-il, plus explicitement que Guibert sur la liaison entre le militaire et le politique. En ce qui concerne la distinction entre *stratégique* et tactique, Maizeroy poursuit :

À la tactique appartient l'art de dresser les troupes, de les ranger et de les faire mouvoir ; l'art de l'attaque et de la défense dans tous les cas et dans toutes les positions, ce qui comprend plusieurs parties fondées sur la géométrie. La stratégie a quelque chose de plus élevé. Pour former ses projets, elle combine le temps, les lieux, les moyens, les divers intérêts, et met en considération tout ce que j'ai dit ci-devant être du ressort de la dialectique, c'est-à-dire, de la faculté la plus sublime de l'esprit, du raisonnement. L'une se réduit aisément à des règles sûres, parce qu'elle est toute géométrique, comme la fortification ; l'autre en paraît bien moins susceptible, parce qu'elle tient à une infinité de circonstances physiques, politiques et morales...¹⁵

Conclusion

Un terme vient d'apparaître pour la première fois dans le domaine de l'art de la guerre : celui de dialectique, aujourd'hui associé à l'essence même de la stratégie.¹⁶ Il convient de nuancer la portée de cette mention dans la mesure où le mot ne doit pas être pris dans l'acception actuelle, héritée de Hegel, pour qui elle est un mouvement de la pensée qui va s'aliéner dans une altérité et revenir à soi par résolution des contradictions. Maizeroy l'emploie dans un sens platonicien où la dialectique est à la fois un art de

¹¹ Paul-Gédéon Joly de Maizeroy, *Théorie de la guerre*, À Lausanne, aux dépens de la Société, 1777, pp.2-3.

¹² Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 2002, pp.58-59.

¹³ Joly de Maizeroy, *Théorie de la guerre*, *op. cit.*, intr., p. xxxv.

¹⁴ *Ibid.*, p. xxv.

¹⁵ *Ibid.*, p. xxv-xxxvii.

¹⁶ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, *op. cit.*, pp.73-78.

hiérarchiser les concepts et un processus qui, de propositions en propositions, remonte jusqu'aux principes.¹⁷ Le concept employé par Maizeroy ne contient pas l'idée d'un processus de réaction au contact de l'action de l'adversaire. Il écrit en effet, que, par la dialectique, « *de conséquence en conséquence, on peut raisonner le plan d'une campagne et en prévoir l'événement* ». ¹⁸

Nous sommes donc encore loin du concept clausewitzien d'action réciproque dont la nature est de se dérober à tout plan préétabli. Mais la venue de ce mot dans le vocabulaire de la pensée stratégique représente néanmoins un moment essentiel car il révèle une volonté d'affranchir les parties hautes de la guerre du paradigme géométrique. Si la tactique élémentaire demeure soumise à la méthode géométrique, la stratégie relève d'un autre régime de rationalité qui inclut, notamment, les dimensions politiques et morales. A la fin du 18^e siècle, la stratégie commence à rejoindre sa définition actuelle, ce qui justifie l'hommage du général Poirier : « *C'est à Joly de Maizeroy et à sa Théorie de la guerre que l'on doit le texte le plus éclairant sur le travail mental de l'homme de guerre* ». ¹⁹

¹⁷ Platon, *République*, 533 e-534 b.

¹⁸ Joly de Maizeroy, *Théorie de la guerre*, *op. cit.*, p.305.

¹⁹ Lucien Poirier, *Les Voix de la stratégie*, Paris, Fayard, 1985, p.177.